



LYCÉE
DES
MÉTIERES

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du mardi 24 novembre 2020

Lycée des Métiers Jacques de Romas - Route de Mézin - 47600 NERAC
Tél. : 05 53 97 63 00 - Fax : 05 53 97 63 15

Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration
Du mardi 24 novembre 2020

Quorum atteint – 13 membres présents - début du Conseil à 18h15

- 1- Installation du nouveau conseil d'administration.
- 2- Approbation du PV du CA du 03 juillet 2020
Adoption du procès-verbal de la séance du 03 juillet 2020. 12 pour, 1 abstention.
- 3- Règlement intérieur du CA.
Mme Ameling présente le règlement intérieur du CA pour l'année 2020-2021.
Les membres du Conseil d'administration approuvent le règlement intérieur du Conseil D'Administration, selon le document ci-dessous :



Règlement intérieur des séances du Conseil d'Administration

Année scolaire 2020 - 2021

Article 1 – Le présent règlement détermine l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration conformément à l'article 9 du décret du 30 août 1985.

Article 2 : Le conseil se réunit en séance ordinaire à l'initiative du chef d'établissement au moins 3 fois par an. Il peut être réuni en séance extraordinaire sur demande de l'autorité académique, du chef d'établissement ou de la moitié de ses membres sur un ordre du jour déterminé.

Article 3 : Le chef d'établissement fixe les dates et heures des séances, en tenant compte des horaires des classes et selon les périodes, des spécificités de l'établissement, des activités scolaires, du calendrier des examens et de l'orientation. Il envoie les convocations accompagnées du projet d'ordre du jour au moins 8 jours à l'avance, accompagnées des documents préparatoires en sa possession. Ce délai peut être réduit à 1 jour en cas d'urgence. Les documents préparatoires seront envoyés aux titulaires et aux suppléants. Lorsque le chef d'établissement doit procéder à des adaptations en fonction de ces contraintes, il organise une concertation préalable avec les représentants des parents d'élèves après consultation des représentants des enseignants et des élèves.

Article 4 : L'autorité académique ou son représentant peut assister aux réunions du conseil d'administration. Le président peut inviter, à titre consultatif, toute personne dont la présence paraîtrait utile. Les séances ne sont pas publiques.

Article 5 : En cas d'empêchement provisoire de membres titulaires, il est fait appel aux suppléants dans l'ordre de la liste. Cependant pour les représentants des élèves, chaque élève élu a son suppléant.

Article 6 : Le conseil ne peut siéger valablement que si le quorum est atteint (majorité des membres = 12). Si ce quorum n'est pas atteint, le conseil est convoqué en vue d'une nouvelle réunion qui doit se tenir dans un délai minimum de 5 jours et maximum de 8 jours. Il délibère alors quel que soit le nombre de présents. Le délai peut être réduit à 3 jours en cas d'urgence.

Article 7 : Les membres présents émargent sur la feuille prévue à cet effet.

Article 8 : Le secrétariat est assuré par 1 ou 2 membres de chaque collège à tour de rôle à l'exception du président et du collège des élèves. Les actes administratifs font l'objet d'un affichage.

Article 9 : Les votes sont personnels. Ils portent sur des sujets qui relèvent de la compétence du CA. Le vote secret est de droit si un membre le demande. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Article 10 : Les questions diverses doivent être adressées au chef d'établissement 2 jours francs avant la tenue de la séance. La distribution de documents pendant la séance ne peut se faire sans l'accord du président ; ils doivent avoir un lien direct avec l'ordre du jour.

Article 11 : Les demandes de prises de parole se font en levant la main. Le Président les enregistre et distribue la parole dans l'ordre. Les interventions doivent être brèves et courtoises.

Article 12 : Les séances du conseil ne durent pas plus de 2 heures 30. Une suspension de séance d'une durée maximale de 15 minutes peut être demandée par l'un des collèges ou par le Président. Les points de l'ordre du jour qui n'ont pu être abordés font l'objet d'un report à une séance ultérieure.

<u>Délibération n° 31 2020-2021</u>	
oui	13
non	0
abstentions	0

Installation des conseils et commissions.

Mme la Présidente fait lecture des membres des différentes commissions. (Voir documents joints, Annexes 1 à 8)

4- Répartition des IMP par mission.

Mme Ameling présente la répartition des IMP par mission, discutée en conseil pédagogique en date du lundi 9 novembre. (Voir document joint Annexe A)

M. Lapeyre représentant des personnels enseignants souhaite que l'intitulé « coordonnateur cave » soit remplacé par « coordonnateur sommellerie ».

Mme La Présidente indique que l'intitulé de la mission sera modifié.

Sur saisine du chef d'établissement, le conseil d'administration émet un avis relatif aux missions particulières confiées aux personnels enseignants et d'éducation et à leurs modalités de mise en œuvre, telles que prévues dans le document joint (Annexe 9) et dans la limite de l'enveloppe allouée par le recteur d'académie

<u>Délibération n° 33 2020-2021</u>	
oui	15
non	0
abstentions	0

5- Mobilité ERASMUS+

Mme La Présidente indique qu'en raison de la crise sanitaire, le principe du déplacement à Séville pour des élèves souhaitant réaliser leur PFMP en Espagne avait été repoussé lors du dernier Conseil d'Administration de l'année dernière. Mme Ameling souhaite que le CA autorise ce projet afin que si la situation sanitaire le permet, les 6 élèves puissent partir. PFMP prévue les 4 semaines avant les vacances de printemps.

Les membres du Conseil d'Administration autorisent le Chef d'établissement à signer le devis de la Escuela de Idiomas CARLOS V pour l'accueil, le suivi et l'hébergement de 6 élèves en PFMP dans la région SEVILLE, Espagne. Les conditions indiquent:

"Pour les groupes qui doivent arriver avant le 31 août 2021, le groupe peut changer les dates de son programme et même si cela est impossible, il peut être annulé sans aucune pénalité".

"Jusqu'au 31 décembre 2020, il ne sera pas nécessaire d'effectuer un paiement partiel pour confirmer le groupe, le paiement complet sera effectué une semaine avant l'arrivée du groupe". Le montant de cette prestation s'élève à 8 360.00 €.

<u>Délibération n° 16 2020-2021</u>	
oui	15
non	0
abstentions	0

6- Lettre de délégation à M. Maradenes, proviseur Adjoint.

Pour information, Mme Le Proviseur, fait lecture de la lettre de délégation de signature, rédigée pour M. Maradenes :

Mme Le proviseur décide de donner délégation de signature à M. Philippe Maradenes, Proviseur Adjoint, en cas d'empêchement pour assurer la continuité de mon service pour les actes suivants :

- Dépôt de plainte ou main courante auprès de la Police Nationale ou de la Gendarmerie
- Présidence des instances collégiales du lycée et des conseils de classe
- Exclusion temporaire d'élèves du lycée
- Dans le cadre des missions confiées et précisées dans sa lettre de mission.

7- Contrats et conventions

a) Contrat EURESTO Assistance logiciel :

Les membres du Conseil d'Administration autorisent le Chef d'Etablissement à signer le contrat d'Assistance du progiciel EURESTO. Ce contrat est conclu pour l'année civile 2021, renouvelé par reconduction expresse pour des périodes d'un an. Le coût s'élève à 774.00 € TTC par an.

<u>Délibération n° 29 2020-2021</u>	
oui	15
non	0
abstentions	0

b) Contrat EURESTO Hébergement Serveur :

Les membres du Conseil d'Administration autorisent le Chef d'Etablissement à signer le contrat d'hébergement du progiciel EURESTO. Ce contrat est conclu pour l'année civile 2021, renouvelé par reconduction expresse pour des périodes d'un an. Le coût s'élève à 612.00€ TTC à l'année

<u>Délibération n° 18 2020-2021</u>	
oui	15
non	0
abstentions	0

c) Contrat PITNEY-BOWES Machine à Affranchir :

Les membres du conseil d'administration autorisent la signature du contrat Pitney Bowes pour la location maintenance de la Machine à Affranchir pour une durée de cinq ans (5 ans) à partir du 1er Janvier 2021, pour un montant fixe de 387.00 € HT par an (464.40 TTC) avec une gratuité de 6 mois de location pour la première année.

<u>Délibération n° 19 2020-2021</u>	
oui	15
non	0
abstentions	0

d) Contrat SHARP Photocopieurs :

Les membres du conseil d'administration autorisent la signature du contrat de location maintenance de quatre photocopieurs avec la société SHARP BUSINESS SYSTEMS. Le coût de maintenance est de 0.0030 € TTC pour la copie Noire et 0.030 € TTC pour la copie Couleur.

<u>Délibération n° 28 2020-2021</u>	
oui	15
non	0
abstentions	0

e) Contrat d'Hébergement PRONOTE :

Les membres du Conseil d'Administration autorisent le Chef d'établissement à signer le contrat d'hébergement de l'application Pronote de la société Index-Education. Le contrat est conclu pour une durée d'un an non reconductible. La redevance annuelle pour 50 professeurs s'élève à 585.60 €.

<u>Délibération n° 02 2020-2021</u>	
oui	15
non	0
abstentions	0

f) Contrat Matériel Adapté DAUMAND Maylis :

Les membres du Conseil d'administration autorisent le Chef d'établissement à signer le contrat de Prêt de Matériel Pédagogique Adapté pour l'élève DAUMAND Maylis de seconde CAP. Le matériel est prêté à titre gracieux pendant la durée de l'année scolaire 2020-2021.

<u>Délibération n° 12 2020-2021</u>	
oui	15
non	0
abstentions	0

g) Contrat Matériel Adapté DAGUIN Céleste :

Les membres du Conseil d'administration autorisent le Chef d'établissement à signer le contrat de Prêt de Matériel Pédagogique Adapté pour l'élève DAGUIN Céleste de seconde AEPA. Le matériel est prêté à titre gracieux pendant la durée de l'année scolaire 2020-2021.

<u>Délibération n° 13 2020-2021</u>	
oui	15
non	0
abstentions	0

h) Convention MYKE Théâtre 2020-2021 :

Les membres du Conseil d'Administration autorisent le Chef d'Établissement à signer la convention entre Alias Myke, Auto-entreprise, et le Lycée pour la mise en place d'un atelier Théâtre du 1er janvier au 22 juin 2021, soit 20 séances, pour un coût total de 900.00 € (45.00 € la séance d'une heure) (Cf Budget Prévisionnel Acte n°103 du 03 juillet 2020)

<u>Délibération n° 14 2020-2021</u>	
oui	15
non	0
abstentions	0

i) Convention AU FIL DES S2OUNES 2021 :

Les membres du Conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à signer la Convention de partenariat avec l'association Au Fil des Séounes, qui interviendra dans le cadre du projet Education au Développement Durable pour un coût total de 385.44 € (cf B.P. acte n°91 CA du 03/07/2020).

<u>Délibération n° 15 2020-2021</u>	
oui	15
non	0
abstentions	0

j) Convention type Stage d'Immersion Elève :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la convention type relative aux périodes d'immersion/découverte des élèves en lycée, telle que jointe en annexe de cet acte. Etant donné qu'il est impossible de demander au préalable au Conseil d'administration, l'autorisation de signer toutes les conventions, le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer toutes les conventions conformes au modèle type approuvé lors de la séance du 24/11/2020.

<u>Délibération n° 08 2020-2021</u>	
oui	15
non	0
abstentions	0

k) Convention TRIADE Logiciel Frais de Déplacement :

Les membres du Conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à signer la Convention de mise à disposition du logiciel TRIADE entre le Lycée Jacques de Romas et le Groupement d'Intérêt Public "Formation tout au long de la vie". TRIADE est une application informatique qui permet le traitement des frais de déplacement. L'application est mise à disposition à titre gracieux.

<u>Délibération n° 11 2020-2021</u>	
oui	15
non	0
abstentions	0

l) Convention GRETA CFA Lycée Camille JULLIAN :

Les membres du Conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à signer la Convention de fonctionnement du GRETA/CFA Aquitaine, dont le lycée Camille Jullian est l'établissement siège, qui a vocation à accueillir l'ensemble des établissements publics locaux d'enseignement de l'académie de Bordeaux dont le Lycée Jacques de Romas. Cette convention est conclue pour une durée d'un an reconductible tacitement.

<u>Délibération n° 10 2020-2021</u>	
oui	10
non	1
abstentions	4

m) Convention Hébergement Elèves Entre Etablissements :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la convention type relative à l'hébergement des élèves dans divers EPLE, dans le cadre de leurs stages, telle que jointe en annexe de cet acte. Etant donné qu'il est impossible de demander au préalable au Conseil d'administration, l'autorisation de signer toutes les conventions, le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer toutes les conventions conformes au modèle type approuvé lors de la séance du 24/11/2020.

<u>Délibération n° 01 2020-2021</u>	
oui	15
non	0
abstentions	0

n) Renouvellement des Conventions pour l'année 2021 :
Les membres du Conseil d'administration approuvent le renouvellement des conventions pour l'année 2021.

**LISTE DES CONVENTIONS RENOUVELEES
POUR L'ANNEE 2021**

- *Convention d'adhésion au Groupement d'Achat de Denrées Alimentaires avec le Lycée VAL DE GARONNE de MARMANDE*
- *Convention de mutualisation de la paye des CUI et AED*
- *Convention avec EFFIMAG maintenance du logiciel EGIMMO*
- *Convention d'adhésion au GRETA CFA AQUITAINE*
- *Adhésion à l'Association A.F.L.Y.H.T*
- *Convention d'adhésion au Groupement de Commande de Vérification des Appareils de Sécurité avec le Collège Joseph CHAUMIE à AGEN*
- *Convention Cadre avec le Conseil Région Nouvelle-Aquitaine*
- *Convention avec le Conseil Région Nouvelle-Aquitaine (Groupement de Commandes) pour l'exploitation du Chauffage du Lycée*
- *Groupement de commande pour la fourniture d'électricité avec le Conseil Régional*
- *Groupement de commande pour la maintenance et la vérification obligatoire des ascenseurs avec le Conseil Régional*
- *Convention d'adhésion à la ZAP de MARMANDE*
- *Protocole d'accord avec Le MLDS d'AGEN*
- *Convention partenariat CESCO Collège Jean Rostand de CASTELJALOUX*
- *Convention de Groupement Comptable*
- *Convention de mutualisation lingerie NERAC*
- *Convention Classe-Relais avec le Collège Théophile de VIAU à AGEN*
- *Convention de partenariat avec le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine pour la Mobilité internationale des jeunes de Niveau Infra-BAC*
- *Convention de partenariat avec Albret Communauté*
- *Convention avec le SMICTOM Lot Et Garonne pour le ramassage des ordures ménagères*
- *Convention Aquita-Pro avec le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine*
- *Convention de parrainage de promotion pour la filière Hôtellerie Restauration*
- *Convention UFA avec le Lycée Portes du lot à CLAIRAC*
- *Convention de groupement de services pour Le Salon de l'Orientation avec le Lycée Val de Garonne à MARMANDE*
- *Convention d'adhésion au Groupement de Commandes de Gestion Pérenne des Déchets toxiques avec le Lycée SAINT-CRICQ de PAU*
- *Convention d'adhésion à PAYFFIP (Service de Paiement en ligne des Recettes Publiques)*
- *Convention entre les 3 lycées de Nérac pour la Section Sportive*

<u>Délibération n° 26 2020-2021</u>	
oui	15
non	0
abstentions	0

o) Renouvellement des contrats pour l'année 2021 :
Les membres du Conseil d'administration approuvent le renouvellement des contrats
Pour l'année 2021.

**LISTE DES CONTRATS RENOUVELES
POUR L'ANNEE 2021**

- Adhésion CAMMI Rectorat de Bordeaux
- Adhésion Centre Français d'Exploitation Droits de Copies (CFEDC)
- Maintenance de la chaufferie par la société DALKIA
- Fourniture électricité Total Direct Energie
- Fournitures Calories DALKIA
- Dératisation et désinsectisation par la société SAPIAN Self-Service
- Dératisation et désinsectisation par la société SAPIAN Restaurants Application
- Assurance établissement avec la M.A.I.F
- Assurance des 2 véhicules de service avec l'assurance GROUPAMA
- Contrat Destinéo (envoi en nombres) la POSTE
- Utilisation de la boîte postale la POSTE
- Utilisation d'une machine à affranchir LA POSTE
- Location d'une machine à affranchir Société PITNEY BOWES
- Abonnement ORANGE Téléphone des portables
- Abonnement ORANGE Téléphones des ascenseurs
- Abonnement ORANGE Téléphone fixe
- Abonnement Téléphone fixe ILIAD
- Envoi de SMS Index-Education
- Hébergement du Site internet du Lycée BULLE Communication
- Contrat maintenance des Terminaux Electroniques de Paiement avec la société JDC
- Fournitures Eau Service des eaux de la Mairie de Nérac
- Location Maintenance des photocopieurs société SHARP
- Maintenance du système de sécurité incendie société SIEMENS
- Vérifications Obligatoires des installations Electriques société SOCOTEC
- Vérifications Obligatoires des installations Gaz Chauffage société SOCOTEC
- Vérifications Obligatoires des Ascenseurs et Monte-Charge société SOCOTEC
- Analyse Bactériologique Restaurant Scolaire société QSA-Conseil
- Analyse Bactériologique Restaurants Application société QSA-Conseil
- Contrat de Mandat pour la rémunération des AED avec le Lycée Montesquieu
- Contrat assistance du logiciel EURESTO
- Contrat d'Hébergement du logiciel EURESTO
- Contrat Eau Syndicat Eau 47
- Contrat E-pack Restaurant d'Application
- Contrat E-pack Service Hébergement Restauration

<u>Délibération n° 27 2020-2021</u>	
oui	15
non	0
abstentions	0

8- Tarifs et Commission d'Appel d'Offres :

a) Tarifs Service Annexe d'Hébergement & Remises d'Ordre 2021 :

Les membres du Conseil d'Administration adoptent les tarifs du Service de Restauration et d'hébergement arrêtés par le Conseil Régional, ainsi que les Remises d'Ordre liées à ces tarifs, selon le document suivant :

**TARIFS INTERNAT, INTERNAT/EXTERNE, DEMI-PENSION
EXERCICE 2021**

Types Hébergements	Types tarifs	Janvier à mars	Avril à juin	Septembre à décembre	Année	
		2ème trimestre	3ème trimestre	1er trimestre	Tarif annuel	Tarif unitaire
Pension 144 nuitées/an	Tarif général	521,36 €	297,92 €	521,36 €	1 340,64 €	9,31 €
	Tarif minoré	475,44 €	271,68 €	475,44 €	1 222,56 €	8,49 €
Demi-pension 5 Jours 180 jours/an	Tarif général	196,70 €	112,40 €	196,70 €	505,80 €	2,81 €
	Tarif minoré	168,00 €	96,00 €	168,00 €	432,00 €	2,40 €
Demi-Pension 4 jours 144 jours/an	Tarif général	168,00 €	96,00 €	168,00 €	432,00 €	3,00 €
	Tarif minoré	145,04 €	82,88 €	145,04 €	372,96 €	2,59 €

MONTANTS REMISES D'ORDRE

Remise d'ordre	Type tarif	Nuitées+ Petit Déjeuner	Repas
Pension 144 nuitées/an	Tarif général	3,69 €	2,81 €
	Tarif minoré	3,69 €	2,40 €
Demi-pension 5 Jours 180 jours/an	Tarif général		2,81 €
	Tarif minoré		2,40 €
Demi-Pension 4 jours 144 jours/an	Tarif général		3,00 €
	Tarif minoré		2,59 €

<u>Délibération n° 09 2020-2021</u>	
oui	15
non	0
abstentions	0

c) Tarifs Restaurant Scolaire 2021 :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent les tarifs des commensaux du Service de Restauration et d'Hébergement arrêtés par le Conseil Régional, ainsi que les tarifs liés aux prestations du Self-Service, selon le document ci-dessous :

TARIFS SERVICE RESTAURATION (SRH)

EXERCICE 2021

Élèves tickets	Tarif 1 Personnel de catégorie C, personnel ATT du CRA, Assistants d'Education, Apprentis.	Tarif 2 Personnel de catégorie A et B avec un INM <465	Tarif 3 Personnel de catégorie A et B avec un INM >465	Jeune de moins de 21 ans en contrat de professionnalisation, Stagiaire Formation continue
3,80 €	2,81 €	4,55 €	5,31 €	4,35 €
	Hôte de passage	Personnels régionaux de passage (Hors ATTE)	Petit déjeuner restaurant scolaire	
	8,24 €	7,63 €	1,55 €	

AUTRES TARIFS

Café d'accueil ou pause avec viennoiserie	Café d'accueil ou pause	Nuitée élève, stagiaire résidence lycéenne	Nuitée passager résidence lycéenne	Repas amélioré	Nuitée Volontaire Service Civique
2,00 €	1,50 €	5,50 €	8,50 €	11,50 €	5,79 €
		Hebergement Elève Jeudi soir (Repas+nuitée +Petit Déjeuner)			
		10,85 €			

<u>Délibération n° 06 2020-2021</u>	
oui	15
non	0
abstentions	0

d) Tarifs Restaurant Pédagogique 2021 :

Les membres du Conseil d'Administration adoptent les tarifs du Restaurant pédagogique:

-Les repas

-Les boissons

selon les documents ci-après :

**TARIFS RESTAURANT APPLICATION (AP)
AU 01/01/2021**

Petit déjeuner	Petit déjeuner Café d'accueil ou pause (<i>prix par personne</i>) Café d'accueil + mini-viennoiseries (<i>prix par personne</i>) Petit déjeuner continental Petit déjeuner au buffet Brunch Petit déjeuner à thème (<i>coût matières d'œuvre + 40%</i>)	1,50 € 2,00 € 5,00 € 8,00 € 12,00 € Fiche prestation
Déjeuner	Restaurant d'application Entrée Plat Fromage Dessert Formule rapide (<i>entrée/plat ou plat/dessert ou plat café gourmand + 1 verre de vin</i>) Menu enfant (-12 ans. Formule 3 plats avec portions adaptées) (<i>hors boissons</i>) Formule 3 plats (<i>hors boissons</i>) Formule 4 plats (<i>hors boissons</i>) Banquet 3 plats (<i>formule 3 plats + apéritif du jour, 1 verre de vin du jour, café</i>) Banquet 4 plats (<i>formule 4 plats + apéritif du jour, 2 verres de vin du jour, café</i>) Divers Nourriture (<i>coût matières d'œuvre + 40%</i>) Repas à thème (<i>coût matières d'œuvre + 40%</i>)	3,00 € 7,00 € 3,00 € 3,00 € 9,00 € 8,00 € 13,00 € 16,00 € 20,00 € 25,00 € Fiche prestation Fiche prestation
	Snacking Salade bar / Soupe Quiche / Pizza / Sandwich / Panini Plat cuisine / Découverte / Pastabox Dessert / Pâtisserie / Fruit / Glace Formule brasserie (<i>entrée/plat ou plat/dessert</i>) (<i>hors boissons</i>) Formule complète (<i>entrée/plat/dessert</i>) (<i>hors boissons</i>)	2,00 € 2,00 € 4,00 € 2,00 € 6,00 € 7,50 €
Dîner	Restaurant d'application Dîner 3 plats (<i>hors boissons</i>) Dîner 4 plats (<i>hors boissons</i>) Dîner banquet 3 plats (<i>dîner 3 plats + apéritif du jour, 1 verre de vin du jour, café</i>) Dîner banquet 4 plats (<i>dîner 4 plats + apéritif du jour, 2 verres de vin du jour, café</i>) Repas à thème (<i>coût matières d'œuvre + 40%</i>)	16,00 € 20,00 € 25,00 € 30,00 € Fiche prestation

**TARIFS BOISSONS
AU 01/01/2021**

Type d'alcool	Dénomination	Tarif 2019	Type d'alcool	Dénomination	Tarif 2019
Liqueur et crème : 4 cl	Grand Marnier	2,50 €	Boisson sans alcool	Jus de fruits 12 cl	2,00 €
	Izarra jaune ou verte	2,50 €		Sirap à l'eau	2,00 €
	Bénédictine	2,50 €		Badoit, Evian... 1 litre	2,00 €
	Fernet Branca	2,50 €		¼ Coca	2,00 €
	Sherry Brandy	2,50 €		¼ Schweppes	2,00 €
	Marie Brizard	2,50 €		¼ Perrier	2,00 €
	Passoa	2,50 €		¼ Orangina	2,00 €
	Menthe verte ou blanche	2,50 €		Café à la carte	1,50 €
	Guignolet	2,00 €		Café, Déca, Thé, infusion	1,30 €
	Pissang Ambon	2,50 €	Cocktail sans alcool	2,00 €	
	Cassis	2,00 €	Cocktail avec alcool	3,50 €	
	Framboise	2,00 €	Eau de vie: 4 cl	Cognac VSOP	2,50 €
	Mandarine	2,00 €		Armagnac VSOP	2,50 €
	Fraise	2,00 €		Armagnac millésimé	4,00 €
	Cacao	2,00 €		Calvados, Rhum	2,50 €
	Malibu	2,00 €	Eau de vie de fruits : 4 cl	3,50 €	
	Cointreau	2,50 €	Bière	Bière 33 cl	2,00 €

Type d'alcool	Dénomination	Tarif 2019
Vin de liqueur : 6 cl	Floc blanc ou rouge	2,00 €
	Pineau blanc	2,00 €
Apéritif à base de vin : 6 cl	Martini blanc, rouge ou dry	2,00 €
	Noilly Prat	2,00 €
	Lillet blanc ou rouge	2,00 €
	Porto	2,00 €
	Vin blanc + cassis	2,00 €
Apéritif à base d'alcool	Mousseux + liqueur	2,50 €
	Ricard 3 cl	2,00 €
	Ricard + sirop	2,00 €
	Berger blanc 3 cl	2,00 €
	Suze 6 cl	2,00 €
	Suze + sirop	2,00 €
Eau de vie de grains ou de plantes : 4 cl	Ballantines	2,50 €
	Chivas	3,50 €
	Bourbon	2,50 €
	Gin, Voka, Tequila	2,50 €

<u>Délibération n° 04 2020-2021</u>	
oui	15
non	0
abstentions	0

e) Tarifs Divers :

Tarifs divers 2021 Les membres du Conseil d'Administration adoptent les Tarifs Divers, selon le document suivant :

TARIFS DIVERS

Au 01/01/2021

Tarifs hôtellerie & Chambres d'Hôtes de Passage	Prestations Extérieures		Restaurant et Repas à Thème		
	Coût de la matière d'œuvre + 40 % + Frais annexes au prix catalogue du prestataire		Coût de la matière d'œuvre + 40 %		
	Repas Restaurant Initiation				
		Personnel Etablissement (Selon Indice Réglementé CRA)*	Elèves autres Etablissement Education nationale*	Personnes Extérieures*	
	Tarif 1	3,00 €	7,00 €	12,00 €	
	Tarif 2	5,00 €			
	Tarif 3	6,00 €			
	*Compris 1 verre de Vin et 1 Café				
	Prestations Particulières				
	Objets Confectionnés		Petits Déjeuner	Chambre Hôtel Application	
	Coût de la matière d'œuvre + 30 %		Coût de la matière d'œuvre + 35 %	Chambre 17,00 € Petit-déjeuner 4,00 €	
	Repas servis lors des examens			Chambre d'Hôtes de passage	
		CAP-BEP	BP-BAC	9,00 € la nuit	
	12,00 € (vin et café compris)	16,00 € (Apéritifs, vin(s)et café compris)			

Remboursements Dégradations Locations	Photocopies		Dégradations		Téléphone	
			Cas général	Carte Self	Communications remboursées au prix en vigueur	
	N/B	0,10 €	Dégradation facturée au prix de remplacement ou réparation	5,50 €		
	Couleur	0,80 €				
	Locations		Salle Polyvalente*	Salle 213*		
			100,00 €	50,00 €		
	Forfait Mise à disposition Eau minérale		15,00 €	10,00 €		
	* La salle sera gracieusement mise à disposition lors d'un repas de groupe					
	Carnets de correspondance		Perte facturée au prix de remplacement	5,50 €		

Délibération n° 05 2020-2021	
oui	15
non	0
abstentions	0

f) Tarif Mallettes Elèves :

Mallettes Elèves. Les membres du Conseil d'Administration adoptent le tarif des mallettes de premiers équipements à destination de la section hôtellerie.

Ce tarif est fixé à 179.00 € par unité.

<u>Délibération n° 07 2020-2021</u>	
oui	15
non	0
abstentions	0

g) Tarif Repas Truffes 2021 :

Les membres du Conseil d'Administration adoptent le tarif du repas de la soirée truffes 2021 au restaurant d'application : 50.00€ le repas, boissons comprises.

<u>Délibération n° 25 2020-2021</u>	
oui	15
non	0
abstentions	0

h) Commission d'Appel d'Offres :

Les membres du conseil d'Administration approuvent la création et la composition de la Commission d'Appel d'Offres du Lycée Jacques De Romas, telle que définie sur le document suivant. Sur proposition de Madame le Proviseur, les membres du conseil d'Administration désignent Monsieur Francis BAREAU comme représentant de la commission d'Appel d'Offres aux divers groupements d'achats auxquels l'établissement adhère.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Lycée Jacques De ROMAS

Année Scolaire 2020/2021

Le code des marchés publics impose la création d'une commission d'appel d'offres au sein du Lycée Jacques De ROMAS. Cette commission doit obligatoirement se tenir pour examiner les candidatures et les offres pour tous les marchés de fournitures ou de services, supérieurs à 221 000.00 € HT.

Elle est composée des membres du Conseil d'Administration et comprend six membres titulaires :

Le Président : Madame AMELING-BOUDIE Valérie, Proviseur

Cinq Titulaires :

Monsieur BAREAU Francis, Adjoint Gestionnaire ;

Monsieur MARADENES, Proviseur Adjoint ;

Monsieur DETCHENIQUE Xavier, DDFTP ;

Monsieur LAPEYRE Laurent, Professeur ;

Monsieur POSTEL BOTHELO André, Assistant d'Education.

Sur proposition de Madame le Proviseur, les membres du Conseil d'Administration désignent Monsieur Francis BAREAU comme représentant de la Commission d'Appel d'Offres aux divers groupements d'achats auxquels l'établissement adhère.

<u>Délibération n° 17 2020-2021</u>	
oui	15
non	0
abstentions	0

9- Budget

Monsieur Bateau présente le projet de budget 2021, apporte les informations nécessaires à cette présentation, sollicite régulièrement les membres du conseil d'administration pour d'éventuelles questions.

(Voir Annexes 10 A, B, C, D & E)

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le projet de budget initial de l'exercice 2021.

<u>Délibération n° 24 2020-2021</u>	
oui	15
non	0
abstentions	0

10- Décision Budgétaire Modificative :

Sur le rapport du Chef d'Etablissement, le Conseil d'Administration adopte la Décision Budgétaire Modificative n°10 telle qu'elle est présentée sur les documents ci-dessous.

DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N °10

I - AFFECTATION CREDITS LOLF ANNEE SCOLAIRE 2020/2021	1 250,00 €
--	-------------------

A) REPARTITION DES CREDITS LOLF 2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1°) Recettes

AP - ACTIVITE PEDAGOGIQUE			1 250,00 €
Code	Domaine	Activités	Montant
13STAENS	ACPED	Frais Stage Enseignants	1 250,00 €

2°) Dépenses

AP - ACTIVITE PEDAGOGIQUE			1 250,00 €
Code	Domaine	Activités	Montant
13STAENS	ACPED	Frais Stage Enseignants	1 250,00 €

II - PRELEVEMENT SUR FONDS DE ROULEMENT	115 000,00 €
--	---------------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) SERVICE GENERAL

1°) Dépenses

AP-ACTIVITE PEDAGOGIQUE			31 400,00 €
Code	Domaine	Activités	Montant
0PRONOHEB	ACDIVE	Hébergement Pronote Index Education	600,00 €
0MATHSCI	ENSGTE	Matériel Complémentaire Sciences Physiques	1 300,00 €
0REPAR	RESTAU	Réparation Matériel Cuisines Pédagogiques	2 500,00 €
0MATOEUV	RESTAU	Matière d'Œuvre Restaurants Pédagogiques	27 000,00 €

ALO-ADMINISTRATION GENERALE			50 600,00 €
Code	Domaine	Activités	Montant
0ENCRE	ADMIN	Cartouches Encre	600,00 €
0INFIR	ADMIN	Fournitures Infirmerie	200,00 €
0RECP	ADMIN	Frais de Reception	1 000,00 €
0COVID	ADMIN	Fournitures COVID 19	800,00 €
0MATINFO	ENTMAI	Petit Matériel Informatique	3 000,00 €
0EAU	VIAB	Eau Consommation	5 000,00 €
0ELEC	VIAB	Electricité Consommation	10 000,00 €
0COMP SRH	VIAB	Compensation Diminution Reversemet SRH	30 000,00 €

B) SERVICES SPECIAUX

2°) Dépenses

SRH SERVICE RESTAURATION HEBERGEMENT			33 000,00 €
Code	Domaine	Activités	Montant
0DENR	0DENRH	Achat de denrées	33 000,00 €

Fonds de Roulement Mobilisable S.G.+S.R.H. Avant DBM n°07 le 03 juillet 2020 **155 658,96 €**

Fonds de Roulement Mobilisable Service Général au 24 novembre 2020 103 608,21 €
 DBM n° 10 Prélèvement FdR Service Général 82 000,00 €

Fonds de Roulement Mobilisable Service Général Après DBM n° 10 le 24 novembre 2020 **21 608,21 €**

Fonds de roulement Mobilisable Service Restauration Hébergement au 24 novembre 2020 33 039,19 €
 DBM n° 10 Prélèvement FdR Service Restauration Hébergement 33 000,00 €

Fonds de roulement Mobilisable S.R.H. Après DBM n° 10 le 24 novembre 2020 **39,19 €**

Fonds de Roulement Mobilisable S.G.+S.R.H. Après DBM n° 10 le 24 novembre 2020 **21 647,40 €**

<u>Délibération n° 34 2020-2021</u>	
oui	15
non	0
abstentions	0

11- Logements de fonction

Sur proposition du Chef d'Etablissement, le Conseil d'Administration arrête la liste des concessions de logement par Nécessité Absolue de Service :

- PROVISEUR, Mme AMELING-BOUDIE Valérie
- PROVISEUR ADJOINT, M. MARADENES Philippe
- GESTIONNAIRE-COMPTABLE, M.BAREAU Francis
- CONSEILLER PRINCIPAL D'EDUCATION, M.BOUGHAREB Abdelkader
- AGENT D'ACCUEIL, Mme PIGACHE Christine
- CHEF CUISINE, en attente de nomination

<u>Délibération n° 03 2020-2021</u>	
oui	15
non	0
abstentions	0

12- Organisation pédagogique : protocole sanitaire renforcé.

Mme Le Proviseur présente les nouvelles modalités d'organisation déjà présenté au conseil pédagogique en date du 12/11/2020 et applicable depuis le lundi 16 novembre.
(Voir document joint, Annexe 11)

13- Questions administratives et financières diverses :

- a) Délégation du Conseil d'Administration au Chef d'Etablissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle :

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics d'autre part et dans les conditions suivantes :

Le Conseil d'Administration donne délégation générale au Chef d'établissement pour signer toute commande dont l'incidence financière est annuelle, dans la limite des crédits ouverts au budget et des dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics relatives aux Marchés A Procédures Adaptées, soit 221 000.00 € HT pour les fournitures et 5 548 000.00 € HT pour les travaux.

<u>Délibération n° 23 2020-2021</u>	
oui	15
non	0
abstentions	0

b) Admission en Non-Valeur :

Sur proposition du Chef d'Établissement et après avis de l'Agent comptable, le Conseil d'Administration approuve l'Admission en Non-Valeur, pour Mme T. Nadia, soit :

-Trimestre Septembre/Décembre 2011 Elève B. S. 20CA19B067742 120.23 €.

L'huissier nous a informés de l'insolvabilité du débiteur.

<u>Délibération n° 20 2020-2021</u>	
oui	15
non	0
abstentions	0

c) Convention TABADO :

Les membres du Conseil d'Administration autorisent le Chef d'établissement à signer la convention entre l'Instance Régionale d'Éducation Nouvelle Aquitaine (IREPS NA) en partenariat avec l'ANPAA NA et le lycée Jacques De Romas pour la mise en œuvre du programme TABADO (accompagnement au sevrage tabagique) en direction des élèves de l'établissement. L'opération se déroule en plusieurs étapes sur l'année scolaire 2020-2021. Le coût d'intervention est pris en charge par l'INCA dans le cadre d'appel à projet TABADO au niveau national.

<u>Délibération n° 30 2020-2021</u>	
oui	15
non	0
abstentions	0

14- Questions diverses :

- Depuis la rentrée quel est le nombre de cas Covid avérés dans l'établissement ? (élèves, profs, agents)

Mme Le Proviseur répond qu'à la date d'aujourd'hui, 3 élèves, 1 enseignant, 1 ATTEE et 1 AED ont contractés le virus.

- Pourriez-vous présenter le projet d'évaluation de notre établissement? Quand prévoyez-vous une réunion pour présenter le contenu et le calendrier aux personnels ?

Mme Le Proviseur indique que le conseil pédagogique sera réuni le 14/12 pour présentation du protocole et calendrier. Cette réunion se déroulera en présence de M. Muzard Inspecteur référent de l'établissement.

- Où en est la labellisation de l'établissement ?

Le dossier complet a été transmis l'année dernière par Mme Furno. La visite pour le renouvellement interviendra au cours de l'année scolaire 2020/2021.

- Pouvez-vous présenter la place de notre établissement dans le nouveau campus des métiers et des qualifications " Sylver Economie: professionnels connectés soutien à l'économie" Sauf erreur de ma part, jamais cette intégration n'a été présentée aux personnels.

Mme Le Proviseur répond qu'elle n'a actuellement aucune information sur ce dossier.

- Dans le cadre du recrutement de 340 AED au niveau académique pour passer la crise sanitaire (contrat jusqu'en février), quelle est la dotation pour notre établissement?

Mme Ameling indique que l'établissement vient d'obtenir une dotation de 0.5 poste d'AED supplémentaire jusqu'aux vacances de Février.

- Où en est-on pour les livres numériques et l'ENT régional ?

M. Maradenes, répond que la commande a été passée. M. Aylwin référent numérique s'est occupé de réinitialiser les mots de passe et fait le lien avec la Région.

- Quel est l'effectif stabilisé de l'établissement ? Combien de démissions depuis la rentrée?
- Mme Le Proviseur précise que l'effectif actuel est de 366, depuis la rentrée nous comptons 8 démissions et 6 affectations n'avaient pas été validées par une inscription.*

- Quel est le nombre d'apprentis dans l'établissement ? Elèves Greta ?

Actuellement l'établissement compte 4 apprentis et 1 élève en formation continue.

- Dans le cadre de la mixité des publics, le calendrier prévoyait le départ d'élèves en formation initiale en PFMP et le maintien de cours des apprentis. Pourriez-vous confirmer que dans ce cas-là les collègues seront payés au tarif face à face pour les cours d'apprentis plus 2HSE pour les PFMP puisque le maintien des apprentis en cours ne permet pas de libérer du temps pour le suivi des élèves.

Mme Le Proviseur répond qu'effectivement le calendrier de départ comportait une ou deux semaines de présence des apprentis seuls. Depuis la fermeture des lieux d'apprentissage, les apprentis suivent l'EDT des élèves en formation initiale, le calendrier sera donc certainement modifié. Mme Ameling indique que pour les années suivantes, nous veillerons à réfléchir différemment le calendrier des apprentis.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme La Présidente, clôture la séance.

Le Président

Valérie Ameling

Le secrétaire de séance

Philippe Maradenes